



Mercredi 12 septembre 2018

Rentrée scolaire dans les collèges

La politique globale du Département au service de l'éducation :

- Depuis 1986, le Département gère la construction, l'extension, les réparations, l'équipement et le fonctionnement des collèges, soit l'entretien de près de 400 000 m² de locaux. À partir du 1^{er} janvier 2006, la nouvelle décentralisation lui a confié des compétences supplémentaires : l'accueil, la restauration, l'hébergement, l'entretien général et technique des collèges.
- Parce que c'est au collège que se joue en grande partie l'avenir scolaire et professionnel des jeunes et parce qu'il est de son devoir de leur offrir les meilleures conditions de travail, **le Département de la Loire a choisi de faire de l'éducation une de ses grandes priorités.**
- Il mène une action en profondeur, sur le long terme en définissant des priorités en termes de sécurité, de maintenance et de qualité d'accueil.
- **En 2018**, le budget consacré aux collégiens s'élève à 26.5 millions d'euros : dont 12.5 millions d'euros sont destinés aux travaux dans les établissements. En trente ans, le Département a multiplié par **4** le budget alloué aux établissements ligériens de niveau collège. Depuis 1995, les crédits consacrés aux travaux dans les collèges publics sont passés de 8,54 millions d'euros, à plus de 23.5 millions d'euros.

Les travaux emblématiques en 2018

Plusieurs opérations importantes s'achèvent dans les collèges lors de cette rentrée de septembre 2018.

- Par exemple les travaux s'achèvent sur le collège de la Pacaudière : réaménagements partiels au collège Jean Papon (rénovation de la laverie, réaménagement de la vie scolaire, du pôle technologie, de la salle de musique, de l'administration, amélioration de l'accessibilité... pour une AP votée de 1 200 000 €)
- Rénovation de la laverie au collège Léonard de Vinci à St-Romain-le-Puy
- Réaménagement des espaces au collège de Balbigny en vue de la création de 2 salles de classe supplémentaire
- Petits travaux dans de nombreux collèges pour un montant de 600 000 €
- Comme chaque année le Département renouvelle des équipements dans les collèges : 25 salles de classe ont été équipées de mobilier neuf, 60 tableaux blancs ont été installés,
- et pour moderniser les cuisines : 3 fours seront changés et 5 « salad bar » installés dans les restaurations.

Les études marquantes de 2018

Des études préparatoires aux travaux sont en cours, les plus importantes sont les suivantes :

- Reconstruction de la ½ pension et mise en accessibilité du collège du puits de la Loire à Saint-Etienne (démarrage des travaux prévus en sept 2019 pour une durée de 15 mois).
- Réaménagements et mise en accessibilité du collège Anne Frank à Saint-Just St-Rambert : opération importante qui modernisera le collège : nouvelle restauration, création d'une salle polyvalente, nouvelles salles de sciences, de technologies, rénovation du CDI, traitement des espaces extérieurs.
- Lancement des réfections des étanchéités de toiture avec mise en œuvre d'une isolation renforcée dans 2 collèges Aristide Briand (Saint Etienne) et Jacques Prévert (Andrézieux)

- Poursuite de la mise en accessibilité des établissements conformément à l'Ad'Ap :

Des travaux sont entrepris dans 9 collèges :

- Collège Le Palais à Feurs : 965 000 €
- Collège Waldeck Rousseau à Firminy : 316 000 €
- Collège Louis Aragon à Mably : 255 000 €
- Collège Mario Meunier à Montbrison : 724 000 €
- Collège Ennemond Richard : 265 000 €
- Collège Aristide Briand à Saint Etienne : 636 000 €
- Collège Jules Vallès Saint Etienne : 987 000 €
- Collège Pierre et Marie Curie La Talaudière : 950 000 €
- Collège Bois de la Rive à Unieux : 650 000 €

Vidéosurveillance des parvis des collèges :

Le 18 décembre 2015, le Conseil départemental, lors de l'examen du Budget Primitif 2016 a décidé, pour renforcer la sécurité sur les parvis des collèges, de mettre en place une politique de vidéosurveillance aux abords des établissements. La mise en œuvre de ces caméras se réalise progressivement via une aide financière aux communes disposant d'une infrastructure existante de vidéosurveillance. Le principe est d'accorder une subvention plafonnée à 18 000 € ou au montant des travaux si celui-ci est inférieur. Grâce à ce financement, la commune met en œuvre la nouvelle caméra puis en assure la gestion ultérieure.

- Financement en 2016 et 2017, de caméras de vidéoprotection sur le parvis de 16 établissements, caméras raccordées sur les réseaux de vidéo protection des communes ; montant total de ces dotations : 198 210 €.
- Collège Jacques Prévert à Andrézieux-Bouthéon,
- Collège Jules Romains à Saint Galmier,
- Collège Jacques Brel à Chazelles sur Lyon
- Collèges Le palais et collège privé Marcellin Champagnat à Feurs,
- Collège Bois de la Rive à Unieux,
- Collège Mario Meunier et collège privé Victor de Laprade à Montbrison,
- Collège Léonard de Vinci à Saint Romain le Puy
- Collège Louise Michel à Rive de Gier
- Collège François Truffaut à Rive de Gier

- Collège Jules Ferry à Roanne
- Collège Les Champs, Puits de la Loire, Aristide Briand à Saint-Etienne,
Collège Anne Frank à Saint Just Saint Rambert.

Durant l'automne 2018, 4 nouveaux sites devraient être équipés.

Des politiques renforcées en faveur des collégiens

Le Plan Jeunes : Acte II LES 11-16 ANS, DÉJÀ CITOYENS

En juin 2018, le Département a adopté l'acte II du Plan Jeunes, en concentrant ses actions sur les 11-16 ans et en adoptant une approche spécifique pour chaque établissement, basé sur les enjeux qui lui sont propres. Ces enjeux majeurs repérés dans les contrats d'objectifs tripartites (COT) pour les collèges publics et les projets d'établissements pour les collèges privés, s'articulent autour de 3 axes :

- l'ouverture culturelle au sens du bien vivre ensemble, connaissance de son territoire (patrimoine, histoire),
- l'engagement citoyen au sens de «l'agir ensemble»,
- l'ambition et la réussite pour tous.

Des actions réalisées par le Département (par ex ...), par les collèges (par ex participation à Collégiens) ou par les associations ou acteurs locaux de proximité seront accompagnées.

Le développement numérique

Adaptation des espaces aux outils numériques : salle « COLLEGES LAB' »

Dans le cadre de l'appel à projet national « Collèges numériques et innovation pédagogique », deux collèges ont été retenus pour expérimenter le concept de « Collèges Lab » dans la Loire. Il s'agit de tester de nouvelles méthodes d'apprentissage au niveau de la pédagogie mais aussi des espaces de classes. Des adaptations ont été réalisées : murs écritoires, mobiliers modulaires, éclairages.... Des équipements numériques seront également prévus au sein des salles aménagées.

Les deux collèges sont Ennemond Richard à Saint Chamond et Waldeck Rousseau à Firminy. Le Département est partenaire de ce projet novateur piloté par l'Inspection académique.

Il convient à présent d'observer l'utilisation et l'appropriation de ces espaces par les équipes enseignantes et les élèves.

POURSUITE DE L'EXPERIMENTATION DE TABLETTES INDIVIDUELLES AU COLLEGE ALBERT SCHWEITZER A RIORGES

Le Département de la Loire expérimente depuis l'année scolaire 2017-2018 la mise à disposition de tablettes à chaque élève de 5ème du collège Albert Schweitzer à Riorges. Dans un premier temps, les tablettes sont utilisées pendant le temps scolaire puis les élèves pourront les apporter à leur domicile.

Cette expérimentation permettra de poursuivre l'évolution des usages numériques. Les premiers résultats montrent la facilité avec laquelle les élèves utilisent ces nouveaux outils, mais également la nécessité pour les équipes enseignantes de repenser en totalité les supports de cours

Il y a quelques jours, une nouvelle livraison de tablettes a eu lieu pour les élèves entrant en 5ème et les élèves dotés précédemment conservent leur équipement pour le niveau 4ème.

Dans le cadre de l'adaptation des collèges au numérique, en plus des tableaux blancs, 95 vidéoprojecteurs et 4 imprimantes 3D ont été acquis pour cette rentrée.

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Chaque année, 2 millions de repas sont servis aux collégiens par les agents départementaux.

Le plaisir et l'équilibre sont les priorités de la politique départementale de restauration scolaire, socle indispensable pour valoriser l'éducation au goût et créer, conformément à l'Agenda 21 départemental et au Plan Jeunes, les meilleures conditions d'apprentissage pour les collégiens.

Soucieux de garantir un haut niveau d'exigence, des actions ont été régulièrement menées depuis 2009 auprès des collèges : ateliers culinaires, formations des cuisiniers, interventions pédagogiques, prise en charge du surcoût de l'approvisionnement bio local, achat de buffets bar...

Charte « Bien manger, être en forme, mieux apprendre »

La charte départementale intitulée «Bien manger, Être en forme, Mieux apprendre», signée en octobre 2015, est le résultat d'un travail de concertation et de collaboration avec le professeur référent «EDD» (Enseignement Développement Durable) auprès du Rectorat, les équipes de direction et de gestion des collèges, les techniciens restauration et la diététicienne de la collectivité.

Elle a pour objectif de définir un cadre d'engagement entre les différents acteurs de la restauration scolaire et les usagers.

L'implication de l'ensemble de la communauté éducative est donc essentielle pour mener à bien les engagements de la charte qui se déclinent autour de 4 axes :

- Proposer des repas dans un cadre à la fois convivial et éducatif
- Offrir aux collégiens une alimentation saine et de qualité
- Engager une démarche Agenda 21
- Promouvoir et accompagner les missions des agents départementaux

Approvisionnement

Dans le cadre de la charte « Bien manger, être en forme, mieux apprendre », une attention particulière est portée à l'approvisionnement en produits bio et/ou locaux. L'objectif fixé est d'atteindre 50% de produits bio/locaux.

À ce jour, une majorité de collèges introduisent entre 10 et 20% de produits bio locaux de manière régulière, 5 collèges introduisent 50% de produits bio locaux.

Le travail partenarial avec la Chambre d'agriculture et l'ARDAB (Association Rhône Loire pour le Développement de l'Agriculture Biologique) se poursuit, sous la forme de tables de dégustation pour les collégiens, et de suivi individualisé pour les cuisiniers. Un travail est également mené pour professionnaliser les producteurs vis-à-vis de la restauration collective. Enfin, à l'initiative de certains cuisiniers, des rencontres avec des producteurs et des réseaux d'approvisionnement se mettent en place.

Gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire est une préoccupation très présente dans le quotidien des cuisiniers. Ils sont vigilants à toutes les étapes de production et distribution des repas. Les élèves sont également impliqués dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment en les responsabilisant grâce à des outils comme les buffets bars.

Pour valoriser les déchets de production, des composts ont été mis en place dans certains établissements.

Dans les restaurants scolaires, en lien avec la charte « bien manger, être en forme, mieux apprendre, » l'année scolaire 2018/2019 sera marquée par la mise en œuvre d'actions en lien avec la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Un état des lieux réalisé l'année scolaire dernière, a permis d'identifier les domaines dans lesquels les collèges sont performants, et d'autres pour lesquels il convient de poursuivre les efforts.

Expérimentation Réservation des repas « Meal Canteen »

Dans le cadre de sa démarche « Etablissement en Démarche de Développement Durable » (E3D), le collège Pierre et Marie Curie de la Talaudière, en soutien avec le Département de la Loire, a ouvert ses portes à la start-up Meal Canteen (implantée à St-Etienne, très active au niveau nationale) afin qu'elle expérimente son application au sein du service de restauration scolaire.

L'outil numérique proposé par la Start-up permet aux collégiens volontaires déjeunant au collège de faire leur choix, la veille pour les entrées, le laitage et desserts (le plat chaud est unique).

Le test se déroule depuis le 3 mai au collège de la Talaudière. Afin de poursuivre l'évaluation de ce nouvel outil, un nouveau collège devrait également participer cette année à cette expérimentation.

Il s'agit pour la start-up de vérifier l'intérêt de son application dans le contexte particulier de la restauration scolaire en collège. À terme, la généralisation de cet outil pourrait conduire à réduire un peu plus le gaspillage alimentaire.

Les agents départementaux affectés dans les collèges

450 agents départementaux travaillent au quotidien dans les collèges pour assurer les missions d'entretien, de maintenance et la restauration.

Dans les restaurants scolaires, en lien avec la charte « bien manger, être en forme, mieux apprendre, » l'année scolaire 2018/2019 sera marquée par la mise en œuvre d'actions en lien avec la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Un état des lieux réalisé l'année scolaire dernière, a permis d'identifier les domaines dans lesquels les collèges sont performants, et d'autres pour lesquels il convient de poursuivre les efforts.

Par ailleurs, le Département souhaite accompagner les équipes vers l'utilisation de nouvelles technologies, comme des nettoyeurs vapeurs actuellement testés, et qui ont des résultats encourageants (gain de temps, économie d'eau, d'électricité et de produit d'entretien, efficacité, matériel très ergonomique, meilleure protection de la santé des agents. ...)

Cette année, afin de renforcer les équipes, le Département a décidé de recruter parmi les bénéficiaires du RSA, des agents en CEC. 65 personnes sont arrivées sur les missions d'entretien de maintenance et de restauration. Parmi eux, certains sont affectés auprès de l'équipe mobile et viendront en remplacement lors d'absences des titulaires, ou en renfort afin d'accompagner les équipes dans leur changement de pratique notamment avec les nouvelles technologies.

Le Département a pu maintenir ces recrutements malgré les diminutions importantes des aides de l'État pour ce type de contrat. Ce public en insertion sera accompagné par les agents du Département, afin de faciliter leur accès à des activités professionnelles à l'issue de leur contrat en collège.

Équipement des collèges en défibrillateurs

Le Département et le SDIS mènent plusieurs actions de sensibilisation des collégiens sur le sujet de la sécurité. Afin de compléter ces actions (cadets de la sécurité, formation PSC1 etc..), chaque collège public sera prochainement doté d'un défibrillateur afin de renforcer la sécurité des élèves et adultes fréquentant les collèges.